

Activités de montagne : la Ville appelle à la prudence et la responsabilité

En cette période de crise sanitaire, débutant-es comme pratiquant-es régulier-es doivent adapter leurs pratiques des activités de montagne hivernales pour limiter les accidents.



Claus Habfast, Conseiller municipal délégué à la Montagne, après un temps d'échange sur la situation actuelle avec plusieurs clubs de montagne grenoblois (CAF Grenoble Oisans, l'Alpes-Club, Grenoble Université Montagne, Dauphiné Ski Alpinisme, Grenoble Université Club Escalade Montagne), souhaite transmettre au nom de la Ville de Grenoble un appel à la responsabilité et à la prudence dans nos pratiques sportives hivernales en cette période spécifique :

« La circulation de la Covid-19 reste élevée en Isère. Personnel soignant et hôpitaux sont inquiets de tout ce qui pourrait aboutir à des hospitalisations dans un contexte de tension extrême. Les activités de plein air en montagne en font naturellement partie.

Alors que la neige est de retour sur nos massifs, nous devons faire face à une situation atypique avec des remontées mécaniques fermées, des domaines skiables partiellement ou non sécurisés, voire pour certains interdits d'accès. De nombreux Grenoblois-es souhaitent pourtant profiter d'un accès à la nature à nouveau ouvert et, pour certain-es, s'initier à de nouvelles pratiques comme le ski de randonnée ou la raquette à neige.

Tout d'abord, il est essentiel dans cette période que les pratiquant-es régulier-es soient exemplaires dans leurs choix d'itinéraires et respectent les arrêtés pris par les Maires des stations de montagne. C'est aujourd'hui le discours des associations de montagne en direction de leurs adhérent-es, un message qui concerne plus

largement l'ensemble des pratiquant-es.

Quant à celles et ceux qui se lancent dans de nouvelles pratiques, telle la randonnée en raquettes hors sentiers ou le ski de randonnée, ils se doivent d'être accompagnés par des professionnel-les ou des pratiquant-es réguliers qui les initient aux règles de sécurité élémentaires pour ces activités à fort risque potentiel.

Enfin, les domaines nordiques et les sentiers de promenade en raquettes balisées permettent des sorties en toute sécurité.

Une pratique responsable et accompagnée des activités de montagne en cette période difficile sera ainsi la meilleure manière de concilier un effort de solidarité avec les soignant-es et de créer les conditions permettant la réouverture des remontées mécaniques début 2021.

Enfin, été comme hiver pour vos sorties en montagne, pensez à réduire votre empreinte carbone. »

Informations et conseils à la Maison de la Montagne

Les Grenoblois-es pourront trouver informations et conseils à la Maison de la Montagne, à la fois sur les conditions en montagne (météo, risques d'avalanche) et les itinéraires possibles, en particulier en ce qui concerne la réglementation spécifique en vigueur dans chacune des stations de proximité.

Il est aussi possible d'obtenir les coordonnées des professionnelles habilitées à encadrer ces activités : guides de haute montagne pour le ski de randonnée, accompagnateurs et accompagnatrices moyenne montagne pour les raquettes, et sur les formations de qualité.

Concernant les clubs de montagne grenoblois, ils ne sont pas forcément en mesure d'accueillir pour cette saison d'hiver de nouveaux débutant-es mais constituent à moyen terme un excellent moyen de progresser en toute sécurité, de se former et de se faire accompagner vers une pratique autonome des activités en montagne, hiver comme été.

L'ensemble des coordonnées des professionnelles, des clubs de montagne à Grenoble et la réglementation en vigueur dans les stations de proximité sur www.grenoble-montagne.com

Tél : 04 57 04 27 00
14 rue de la République
Du lundi au vendredi : 9h30-12h30 / 13h-18h
et le samedi : 10h-13h / 14h-17h

En raison de la forte affluence de ces périodes de vacances, pensez aux **activités de montagne accessibles directement par les transports en commun**. Le site grenoble-montagne.com vous

propose de découvrir [plus de 40 lieux, balades et activités accessibles sans voiture ici](#)

Stations de proximité : quelle réglementation pour la fréquentation des domaines skiables

Chamrousse

Pas d'arrêté d'interdiction de la pratique.

Pratique libre sur tout le domaine dont les deux itinéraires habituels.

Nouveauté : mise en place de 2 itinéraires d'initiation balisés et sécurisés par la société des remontées mécaniques, un au départ de Roche-Béranger, un au départ de Recoïn.

Les Sept Laux

Pas d'arrêté d'interdiction de la pratique.

Nouveauté : mise en place d'un itinéraire d'initiation balisé et sécurisé par la société des remontées mécaniques au départ de Prapoutel, dénivelé positif de 450m.

Le Collet d'Allevard

Pas d'arrêté d'interdiction de la pratique.

Nouveauté : mise en place de 2 itinéraires d'initiation (sur pistes bleues) balisés et sécurisés par la société des remontées mécaniques, un partant de 1400m et l'autre de Super Collet jusqu'au sommet des pistes.

Villard de Lans

Arrêté municipal d'interdiction de la pratique du ski de randonnée et de la raquette à neige sur tout le domaine.

Lans en Vercors

Arrêté municipal d'interdiction de la pratique du ski de randonnée sur tout le domaine.

Projet d'aménagement d'une piste sécurisée dédiée à la pratique dès que les conditions de neige le permettront.

Gresse en Vercors

Arrêté municipal d'interdiction du ski de randonnée dans la partie du domaine skiable soumise au risque d'avalanche venant du Pas de la Posterle.

Le secteur sous le Grand Brisou est autorisé à la pratique et contrôlé chaque jour par le personnel de la société des remontées mécaniques.

Autrans-Méaudre

Arrêté municipal d'interdiction de la pratique du ski de randonnée sur tout le domaine.

Saint Pierre de Chartreuse

Arrêté municipal d'interdiction de la pratique du ski de randonnée sur le domaine skiable.

L'itinéraire réservé au ski de randonnée mis en place les années précédentes reste lui accessible.

Alpe d'Huez

Pas d'arrêté d'interdiction de la pratique.

Pratique libre sur tout le domaine.

Nouveauté : mise en place de 4 itinéraires d'initiation balisés et sécurisés par la société des remontées mécaniques, depuis Huez 1800, secteur Signal/Les Jeux.

Vaujany

Pas d'arrêté d'interdiction de la pratique.

Les Deux Alpes

Pas d'arrêté d'interdiction de la pratique.

Pratique libre sur tout le domaine.

Nouveauté : mise en place de 2 itinéraires d'initiation sur pistes bleues balisés et sécurisés par la

société des remontées
mécaniques.

Alpe du Grand Serre

Pas d'arrêté d'interdiction de la
pratique.

Nouveauté : mise en place de 3
itinéraires d'initiation balisés et
sécurisés par la société des
remontées mécaniques.

|